

20 juil 2010 -13:00

Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren, le mardi 20 juillet 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren, le mardi 20 juillet 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Loterie Nationale

Contrat de gestion entre l'Etat belge et la Loterie Nationale

Contrat de gestion entre l'Etat belge et la Loterie Nationale

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'arrêté royal portant approbation du nouveau contrat de gestion entre l'Etat belge et la Loterie Nationale, société anonyme de droit public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

AFSCA

Mesures relatives à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Mesures relatives à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, le Conseil des ministres a approuvé plusieurs mesures qui concernent l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) :

- un projet d'arrêté royal qui règle le contrôle technique obligatoire des pulvérisateurs et modifie l'arrêté royal du 10 novembre 2005 relatif aux rétributions visées à l'article 5 de la loi du 9 décembre 2004 portant financement de l'AFSCA ;
- l'autorisation de lancer un appel d'offres général pour l'assainissement des volailles et autres oiseaux captifs pour le compte de l'AFSCA ;
- l'autorisation de conclure la Convention entre l'AFSCA et l'*Instituut voor landbouw en visserij onderzoek (ILVO)* ainsi que le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W), en tant que laboratoires de référence et d'analyse pour le lait et les produits laitiers. Cette convention court du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Banque africaine de Développement

Participation à la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de Développement

Participation à la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de Développement

La Belgique participe à la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de Développement. Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres autorise ce dernier, en tant que Gouverneur pour la Belgique de la Banque africaine de Développement, à souscrire à l'augmentation de capital de 23,95 à 67,68 milliards DTS (*). Sur la base de sa part actuelle, la Belgique souscrira à 28.040 actions d'une valeur de 10.000 DTS (*) chacune. La Belgique détient 0,641 % du capital. La souscription se fait sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires par le Parlement.

La Banque africaine de Développement contribue au développement économique et social de l'Afrique grâce à l'octroi aux pays africains de prêts pour le financement de projets spécifiques de développement et pour l'appui aux programmes d'ajustement structurel et sectoriel. La Banque africaine de Développement compte 77 pays membres.

(*) 1 DTS = 1,20635 USD.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Marchés publics

Marchés publics pour la Défense et le SPF Intérieur

Marchés publics pour la Défense et le SPF Intérieur

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement des marchés publics suivants :

- la fourniture d'électricité aux quartiers de la Défense situés en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale pour 2011-2014 ;
- l'acquisition de munitions 30 mm link Armor Piercing Stabilized Discarding Sabot Tracer pour l'Armoured Infantry Vehicle.

Le Conseil des ministres a également marqué son accord sur la proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, de lancer un marché public pour l'acquisition d'un hélicoptère d'occasion MD902 pour l'appui aérien de la police fédérale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense

Rue Lambermont 8

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 550 28 11

<http://www.mil.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Défense

Formation dans le cadre du programme de partenariat avec le Bénin

Formation dans le cadre du programme de partenariat avec le Bénin

Dans le cadre du programme de partenariat militaire avec le Bénin, la Belgique assurera la formation au Bénin de mécaniciens et d'aide-mécaniciens d'hélicoptère ainsi que de spécialistes dans la gestion de la flotte d'hélicoptères A-109 de l'armée béninoise.

Pour ce faire et sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a décidé d'envoyer trois militaires pendant trois mois au Bénin et ce à partir de septembre 2010. Pendant quatre semaines, un quatrième instructeur sera temporairement mis en place pour des sujets spécifiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Assurance maladie complémentaire

Procédure accélérée en cas de recours contre certaines décisions de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités

Procédure accélérée en cas de recours contre certaines décisions de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui instaure une procédure accélérée en cas de recours contre certaines décisions de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités.

Le projet vise à instaurer une procédure accélérée identique pour l'ensemble des recours devant le Conseil d'Etat à l'encontre des décisions prononcées par l'Office de contrôle. La procédure est similaire à celle d'application pour les recours contre les décisions de la Commission bancaire, financière et des assurances. Le projet reprend donc les dispositions de l'arrêté royal du 15 mai 2003.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) portant exécution de l'article 68, alinéa 2, de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Institutions scientifiques

Actualisation de la liste des institutions scientifiques qui peuvent bénéficier de la mesure de dispense de versement du précompte professionnel

Actualisation de la liste des institutions scientifiques qui peuvent bénéficier de la mesure de dispense de versement du précompte professionnel

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de la Politique scientifique, et M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui complète et actualise la liste des institutions scientifiques qui peuvent bénéficier de la mesure de dispense partielle (75 %) de versement du précompte professionnel (*).

Il s'agit des cinq institutions scientifiques suivantes :

- Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE) asbl
- Vormingscentrum voor de begeleiding van het jonge kind (VBJK) vzw
- Association internationale de la savonnerie, de la détergence et des produits d'entretien (AISE) asbl
- Centrum voor innovatie en stimulatie van medicijnontwikkeling Leuven (CISTIM Leuven) vzw
- Service Pédologique de Belgique asbl

(*) prévue à l'article 275³, § 1er, alinéa 2 du CIR 92.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Défense nationale

Participation à l'opération Atalanta

Participation à l'opération Atalanta

La frégate Louise-Marie participera à l'opération Atalanta, l'opération des Nations Unies de lutte contre la piraterie devant les côtes somaliennes, du 20 octobre 2010 au 20 janvier 2011. C'est ce qu'a décidé le Conseil des ministres, sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense.

L'équipage de la frégate Louise-Marie est constitué de 170 militaires. La frégate disposera en outre d'un "Vessel Protection Detachment", engageable sur les navires marchands qui le souhaitent.

Etant donné que la prise de commandement de l'escadre en 2010 par la Belgique ne s'avère plus possible, la France a proposé que sept fonctions au sein de son état-major embarqué lors de sa rotation, du 13 août au 13 décembre 2010, soient occupées par des militaires belges. Par ailleurs, deux militaires belges resteront en poste au sein de l'"Operational Head Quarters", situé à Northwood en Angleterre, du 13 août 2010 au 20 janvier 2011, fin de la mission de la frégate Louise-Marie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2010](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

20 juil 2010 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2010](#)

Guido De Padt

Démission du Commissaire du gouvernement fédéral pour l'audit interne de l'administration fédérale

Démission du Commissaire du gouvernement fédéral pour l'audit interne de l'administration fédérale

Le Conseil des ministres a pris connaissance de la démission du Commissaire du gouvernement fédéral pour l'audit interne de l'administration fédérale Guido De Padt.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Régie des bâtiments

Dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les dossiers suivants concernant la Régie des bâtiments :

- le lancement d'un marché public pour la location d'une nouvelle localisation de la police des chemins de fer à Bruxelles. Il s'agit d'une solution provisoire ;
- l'attribution d'un marché public pour l'entretien avec garantie totale des installations techniques principales de 32 bâtiments Fedimmo zone 1 à Bruxelles et en Flandre à la SA COFELY SERVICES. Le marché court jusqu'à la fin de la prise en location ;
- la location de 56 emplacements de parking dans l'immeuble "parking Sauvenière" à Liège pour le SPF Justice, le SPF Economie et le SPF Finances ;
- la conclusion d'une convention avec la "Waterwegen en Zeekanaal NV" concernant le désenclavement de la nouvelle prison à Dendermonde. Il s'agit de l'aménagement d'une route, d'un pont et de la consolidation de la digue existante entre le Vieille Dendre et la Dendre ;
- l'attribution d'un appel d'offres général pour la livraison, le montage et l'installation de mobilier modulaire (postes de travail et armoires) dans les bâtiments "Noordster" et "Amca" à Antwerpen à la firme Robberechts nv (lot 1). Le lot 2 pour la livraison, le montage et l'installation de sièges est attribué à la société Bulvano nv.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Pensions

Augmentation structurelle postposée pour les pensions de 15 ans

Augmentation structurelle postposée pour les pensions de 15 ans

Sur proposition de M. Michel Daerden, ministre des Pensions, et Mme Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'article 7 de l'arrêté royal du 9 avril 2007 portant augmentation de certaines pensions et attribution d'un bonus bien-être à certains bénéficiaires de pensions.

A la demande des interlocuteurs sociaux, ce projet vise à postposer d'un an l'augmentation structurelle visant les pensions de 15 ans, qui ont déjà été augmentées au 1er septembre 2008. Les pensions ayant pris cours en 1995 ne sont pas majorées au 1er septembre 2010.

L'arrêté royal du 9 avril 2007 prévoit en effet plusieurs augmentations sélectives des pensions, entre autres une augmentation unique au 1er septembre 2008 des pensions datant de 7-20 ans d'une part et, d'autre part, une augmentation structurelle récurrente au 1er septembre de chaque année, à partir de l'année 2009, des pensions atteignant 5 ans ou 15 ans dans cette année-là.

Le projet a reçu un avis favorable du Comité de gestion de l'Office national des pensions et du Comité général de gestion pour le statut des travailleurs indépendants. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabelaruelle.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2010](#)

Sommet ASEM

Préparation du sommet ASEM

Préparation du sommet ASEM

Le sommet entre les pays asiatiques et européens aura lieu à Bruxelles, du 3 au 5 octobre 2010. En vue d'organiser le centre de presse pour le sommet ASEM, le Conseil des ministres a autorisé M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, à conclure une convention avec la société GL Event, exploitant commercial du Square, où se dérouleront les événements de presse du sommet ASEM. L'exploitant fournira également d'autres services nécessaires à l'organisation du centre de presse. Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement est chargé de la coordination du sommet ASEM.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

20 juil 2010 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2010](#)

Assurance soins de santé

Organisation de l'assurance maladie complémentaire

Organisation de l'assurance maladie complémentaire

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui exécute la loi (*) sur l'organisation de l'assurance maladie complémentaire (voir [communiqué de presse](#)).

La proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, exécute un certain nombre de dispositions de la loi en ce qui concerne les opérations et autres services proposés par les mutuelles qui ne présentent pas un caractère d'assurance :

- la cotisation minimale demandée par ménage mutualiste est fixée à 30 euros par an (des dispenses restent possibles) ;
- la cotisation maximale demandée par ménage mutualiste est fixée à 250 euros par an ;
- le ménage mutualiste est décrit comme comprenant le titulaire des prestations de santé visé par la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, ainsi que toutes les personnes à sa charge ;
- la cotisation maximale peut être augmentée dans des circonstances exceptionnelles.

Le projet a reçu un avis favorable du Comité technique institué auprès de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualité et du Conseil de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) article 67 de la loi du 26 avril 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Prévention des conflits

Financement d'initiatives et d'interventions en matière de prévention des conflits

Financement d'initiatives et d'interventions en matière de prévention des conflits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, de financer un certain nombre d'initiatives en matière de diplomatie préventive et de prévention des conflits sur le budget du SPF Affaires étrangères :

- opérations de déminage et non-prolifération - Halo Trust - Afghanistan
- opérations de déminage et non-prolifération - Halo Trust - Somalie
- opérations de déminage et non-prolifération - NCDR- Jordanie
- opérations de déminage et non-prolifération - UXO Laos - Laos
- opérations de déminage et non-prolifération - Mines Advisory Group (MAG) - Burundi
- opérations de déminage et non-prolifération - Small Arms Survey
- construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - National Democratic Institute for International Affairs (NDI) - Rwanda
- réparation des dommages causés par un conflit - NGO CARAES - Préparation au Rapatriement des Réfugiés Congolais - RDC/Tanzanie
- respect et conscientisation aux droits de l'homme - United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI) - Strengthening juvenile justice in Mozambique - Mozambique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

20 juil 2010 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2010](#)

Plaque d'immatriculation européenne

Introduction de la plaque d'immatriculation européenne et d'une redevance pour la production et la délivrance de cette plaque

Introduction de la plaque d'immatriculation européenne et d'une redevance pour la production et la délivrance de cette plaque

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un contrat de concession pour la délivrance des nouvelles plaques d'immatriculation sous le modèle européen et des certificats d'immatriculation.

Le montant de la redevance pour la délivrance d'une plaque d'immatriculation est fixée à 20 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Gardiens de la paix

Dispositifs complémentaires de gardiens de la paix pour l'année 2010

Dispositifs complémentaires de gardiens de la paix pour l'année 2010

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le prolongement du contingent complémentaire de 346 gardiens de la paix Activa ETP, du contingent complémentaire de 90 gardiens de la paix Activa, et du dispositif de 160 gardiens de la paix/fonctionnaires constatateurs ETP (statut premier emploi), pour une période de 1 an, à savoir jusqu'au 1er décembre 2010.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé les arrêtés ministériels nécessaires à :

- la réservation du budget nécessaire d'un montant de 1.903.732 euros pour le financement du contingent complémentaire de 346 gardiens de la paix Activa ETP ;
- la réservation du budget nécessaire pour la part du SPF Intérieur pour un montant de 521.000 euros pour le financement du contingent complémentaire de 90 gardiens de la paix Activa ETP ;
- la réservation du budget nécessaire pour la part du SPF Intérieur d'un montant de 59.494,40 euros pour le financement des moyens de fonctionnement pour ce dispositif de 160 gardiens de la paix (statut premier emploi).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2010](#)

Diplomatie préventive

Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé le financement, sur le budget du SPF Affaires étrangères, d'initiatives en matière de diplomatie préventive.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance congolaise et de la visite de Sa Majesté le Roi Albert II au Congo le "Groupe de travail du Cinquantenaire" a sélectionné un certain nombre de projets qui seront financés via les lignes budgétaires gérées par le service de Consolidation de la Paix :

- DRC - KONINKLIJKE VLAAMSE SCHOUWBURG (KVS) - "Deuxième festival des arts scéniques à Kinshasa du 30 juin au 10 juillet 2010"
- DRC - MUSIC FUND (MF) en partenariat avec l'Institut National des Arts (INA) - "La musique et la consolidation de la paix à la lumière de l'anniversaire de l'indépendance"
- DRC - LYCEE PRINCE DE LIEGE (LPL) - "Projet culturel et éducatif du Lycée Prince de Liège : Héros d'hier et d'aujourd'hui - De Lueji à Prince Mwana Congo ou l'histoire d'une identité nationale"
- DRC - MALTA BELGIUM INTERNATIONAL (MBI) - "Projet d'extension de la maternité du Centre Hospitalier Roi Baudouin"
- DRC - INSTITUT NATIONAL DE PREPARATION PROFESSIONNELLE (INPP) - "Renforcement des capacités du Centre de Formation Professionnelle de Kinshasa - Limete"

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Financement des partis politiques

Agrément de l'asbl Services logistiques du Parti populaire

Agrément de l'asbl Services logistiques du Parti populaire

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal qui concerne l'agrément de l'asbl Services logistiques du Parti populaire, dans le cadre du financement des partis politiques. Lors des élections législatives fédérales du 13 juin 2010, le Parti populaire a obtenu un siège dans le Brabant wallon et a constitué l'asbl Services logistiques du Parti populaire afin de percevoir la dotation à laquelle il peut prétendre. Le Parti populaire répond également à la condition selon laquelle il doit inclure dans ses statuts une disposition par laquelle le parti s'engage à respecter les droits et les libertés garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2010](#)

Sommets européens

Organisation des Sommets européens en 2010

Organisation des Sommets européens en 2010

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé 7 projets d'arrêtés royaux relatifs à l'organisation des Sommets européens, pour l'année 2010 :

- Projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi en 2010 d'une intervention financière à charge du "Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles" aux zones de police bruxelloises en vue d'y soutenir le système Astrid
- Projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi en 2010 d'une intervention financière à charge du "Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles" aux zones de police bruxelloises pour y favoriser l'accession au cadre de base des agents de police
- Projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi en 2010 d'une intervention financière à charge du "Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles" aux zones de police bruxelloises pour la promotion du recrutement et le maintien du personnel présent
- Projet d'arrêté royal accordant une aide financière afin de couvrir des investissements en matière d'infrastructures et en matériel de sécurité en rapport avec la sécurité à Bruxelles dans le cadre de l'organisation des Sommets européens
- Projet d'arrêté royal relatif aux modalités d'octroi en 2010 d'une intervention financière à charge du "Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles" aux zones de police bruxelloises pour favoriser l'apprentissage des langues par leur personnel
- Projet d'arrêté royal accordant une aide financière afin de couvrir la charge liée à l'organisation des Sommets européens et plus particulièrement les heures prestées dans le cadre de ces Sommets
- Projet d'arrêté royal accordant une aide financière pour 2010 aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale afin de couvrir les dépenses liées à la prévention de la criminalité dans le cadre des sommets européens et autres initiatives liées à la fonction internationale de la Ville de Bruxelles et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2010](#)

Politique de migration et d'asile

Rapport final de la Task Force "Mineurs voyageant seuls" et rapport de l'état des lieux en matière d'asile de Fedasil

Rapport final de la Task Force "Mineurs voyageant seuls" et rapport de l'état des lieux en matière d'asile de Fedasil

Le Conseil des ministres a pris connaissance du rapport final de la Task Force "Mineurs voyageant seuls", soumis par Mme Joëlle Milquet, ministre chargée de la Politique de migration et d'asile, et M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile. La Task Force, présidée par Mme Ilse Derluyn de l'Université de Gand, a formulé un certain nombre de recommandations afin d'éviter que les mineurs voyageant seuls ne soient victimes d'abus et afin d'améliorer la détection, l'identification, l'enregistrement et l'accueil de victimes mineures du trafic des êtres humains.

La Task Force est active dans trois domaines :

- la cartographie ou l'illustration de la trajectoire effectuée par un mineur voyageant seul et des acteurs concernés par la problématique ;
- la sensibilisation : comment sensibiliser les acteurs à la problématique ?
- l'information : la détection et la résolution des difficultés entre l'enregistrement et l'échange d'informations (par ex. la détection de documents non authentiques).

Des recommandations sont également formulées au niveau européen.

Le Conseil des ministres a par ailleurs pris connaissance du quatrième rapport sur l'état des lieux en matière de politique de migration et d'asile. Ce rapport concerne les données sur le nombre de dossiers introduits auprès de l'Office des Etrangers, sur les demandes d'asile transmises au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, et sur les recours auprès du Conseil du Contentieux des étrangers.

En outre, sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale Philippe Courard, le Conseil des ministres a pris connaissance de l'enquête de satisfaction sur le catering à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, et secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Politique scientifique

Engagement de crédits pour des programmes de développement et de recherches

Engagement de crédits pour des programmes de développement et de recherches

Le Conseil des ministres a approuvé les propositions de Mme Sabine Laruelle, ministre de la Politique scientifique, concernant l'engagement, à titre de mesure provisoire, des crédits pour les programmes de recherches pour 2010. Il s'agit de la confirmation de décisions antérieures du Conseil des ministres concernant des dépenses liées aux contrats, conventions et mandats relatifs aux programmes de recherches et de développement tels que :

- La science pour un développement durable
- Société et avenir
- AGORA
- la poursuite de la première phase des opérations de digitalisation du patrimoine scientifique et culturel des établissements scientifiques fédéraux relevant de la ministre de la Politique scientifique et de la Cinémathèque royale de Belgique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>